



Appel au juge d execution pour annulation de dettes

Par **mathis**, le **10/06/2010** à **10:58**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si pour un probleme de dettes qui dure depuis plusieurs années, étant mere celibataire avec deux enfants ne vivant qu'avec les allocations familiales ,si il etait possible de faire appel au juge d'execution afin de faire annuler les dettes?

Par **amajuris**, le **10/06/2010** à **11:18**

bonjour,

une dette ne s' annule pas d'un coup de baguette magique sinon les prêteurs n'existeraient plus et le crédit non plus.

essayez de négocier avec votre créancier.

autre solution obtenir du juge des délais de paiement ou déposer un dossier de surendettement pour échelonner les paiements.

dans tous les cas voyez une assistant sociale.

cordialement